

14ème législature

Question N° : 81366	De M. Christian Paul (Socialiste, républicain et citoyen - Nièvre)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales, santé et droits des femmes		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique >emploi	Tête d'analyse >politique de l'emploi	Analyse > cotisations sociales. bas salaires. exonérations. calcul.
Question publiée au JO le : 16/06/2015 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Christian Paul appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les modalités de calcul des exonérations de cotisations sociales sur les bas salaires (annualisation des exonérations de cotisations dites « Fillon ») conduisant un grand nombre d'employeurs à renoncer à verser un treizième mois à leurs salariés. En effet, le versement d'un treizième mois ou d'une prime de fin d'année produit une régularisation (sur la part patronale) à une hauteur telle qu'elle est dissuasive pour les employeurs. Aussi, il l'interroge sur les mesures pouvant être mises en œuvre afin de résoudre ce problème.